

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gendarme percuté par un scooter.

A Hauterive/NE, un gendarme a été percuté par un scootériste, qui n'a pas obtempéré aux signes du policier, lequel interdisait l'accès à une rue suite à une fuite d'eau. Le scootériste qui a chuté suite au choc, a tenté de prendre la fuite et a été maîtrisé par les ouvriers du chantier, témoin du choc.

Mercredi 1^{er} novembre 2017 vers 14h30, une patrouille de la police neuchâteloise était occupée à interdire l'accès au Chemin des Jardillets à Hauterive, suite à une fuite d'eau sur la chaussée et pour laquelle des ouvriers étaient en train d'intervenir. Un scootériste qui circulait à cet endroit n'a pas obtempéré aux signes d'un premier gendarme et a accéléré dans sa direction, forçant le passage. Le deuxième gendarme qui se trouvait à une soixantaine de mètres, a alors tenté d'arrêter le scootériste. Ce dernier a pris de la vitesse, avec l'intention manifeste de forcer le passage. Le gendarme a alors tenté d'éviter le scootériste, mais a été percuté par ce dernier et projeté contre une machine de chantier, puis a chuté au sol. Le scootériste s'est relevé immédiatement et a pris la fuite à pieds. Il a été rattrapé quelques dizaines de mètres plus loin par les ouvriers du chantier, qui témoins de la scène, sont parvenus à le maîtriser avec l'aide du premier gendarme.

Blessé aux jambes, le policier a été transporté par une ambulance du SIS aux urgences de Hne de Neuchâtel. Le scootériste y a également été conduit sous bonne garde pour y subir des examens. L'auteur présumé, âgé de 22 ans, domicilié dans la région, est défavorablement connu des services de police et circulait sans permis de conduire au guidon du scooter, lequel venait d'être volé dans un garage du village.

Le procureur de permanence, N. Aubert a ouvert une procédure pénale.

La Chaux-de-Fonds, le 1er novembre 2017

- Georges Lozouet, chargé de communication pour la police neuchâteloise – 032/889.90.00.